

• Le compostage individuel de vos bio-déchets

Pratiquez le compostage et réalisez votre engrais 100% naturel en faisant votre propre compost pour votre potager, vos plantations ou vos plantes d'intérieur...

> Je mets quoi dans mon composteur ?

Déchets de cuisine :

- Restes de repas : pâtes, fruits et légumes en morceaux.
- Épluchures, coquilles d'œufs écrasées.
- Marc de café avec filtre papier, sachets de thé.

Déchets de la maison :

- Essuie-tout.
- Certains cartons non imprimés : boîtes d'œufs et rouleaux en carton.
- Fleurs fanées, plantes...

Déchets du jardin :

- Feuilles mortes, tontes de gazon, tailles broyées ou fragmentées.
- Pailles, écorces...

> **VARIEZ LES APPORTS** et mélangez le compost régulièrement.

> **ON ÉVITE** : restes de viande et poisson, plantes malades ou traitées, papier glacé, fromages et produits laitiers, sauces à base de lait et d'huile.

Le saviez-vous ?

30% de vos ordures ménagères sont des bio-déchets que nous transférons à l'incinérateur de Lons-le-Saunier à

50 km. **C'est en moyenne 50 kg par an et par habitant**, soit 4 300 tonnes dans vos poubelles et sur la route.

Au final, c'est de l'eau que l'on transporte et que l'on brûle avec vos autres déchets ! Dommage alors que l'on peut faire du Compost avec les bio-déchets.

15 €



Le SICTOM vend pour 15 euros seulement un composteur en bois à retirer sur le site de Brevans.

> 448 composteurs vendus en 2020

Objectif Bio-Déchet : 30 kg par an/habitant

D'ici le 1er janvier 2024, le SICTOM a pour mission de mettre à disposition de tous les usagers de nouveaux moyens pour mieux trier les bio-déchets afin de les valoriser.

Horaires accueil bascule pour vente compost et composteurs :
lundi au vendredi : 8 h 05 à 11 h 45 et de 13 h 05 à 15 h 45.

Bon plan

100% des déchets verts valorisés



Vente de compost aux particuliers

Mini 100 Kg - maxi 600 Kg/jour
La personne charge du vrac elle même dans sa voiture ou sa remorque.
Service ouvert toute l'année.

10 € les 100 kg

> 85,5 tonnes de compost vendues en 2020 aux particuliers et collectivités.

• Le paillage fait maison



Vous pouvez retrouver de la documentation sur notre site internet www.sictomdole.fr

Tontes de pelouse :

- laissez sécher 1 à 2 jours puis disposer sur 2 à 3 cm d'épaisseur dans les potagers, au pied des arbres... A renouveler régulièrement

Feuilles mortes :

- jusqu'à 10 cm d'épaisseur, idéal pour les haies, arbustes, rosiers et massifs de fleurs vivaces.

Petits déchets du jardin broyés et séchés :

- sur 5 à 10 cm contre les herbes indésirables.

> **ASTUCES** : • Laissez sur place les herbes coupées (sauf par temps de pluie) = matière organique sans effort !

• Broyez les feuilles avec la tondeuse ou mettez-les dans le compost sans dépasser le volume de bio-déchets et en mélangeant.

« Le paillage, c'est le compostage de la nature, il limite les déplacements en déchèterie

Les déchets verts c'est :
115 kg/habitant en 2020, soit 9 902 tonnes.
Objectif : passer de 115 kg/hab/an à **60 kg/habitant/an en 2025**